

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 mai 2024, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

AO-646 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise l'implantation d'une zone de stationnement réservé aux livraisons sur le côté nord de l'avenue Manseau et repositionner la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante sur le côté ouest de l'avenue Outremont vers le côté sud l'avenue Manseau » ;

AO-647 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise l'agrandissement de la zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes existante sur le côté sud de l'avenue Duverger » ;

AO-648 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise le déplacement de la zone réservée aux autobus scolaires existante sur le côté ouest de l'avenue Durocher vers le côté nord de l'avenue Fairmount entre les avenues Durocher et Querbes » ;

AO-649 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* - L'objet de ce règlement vise à inclure les pénalités applicables en cas de contravention aux articles 21, 22 et 29 du règlement ».

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 21 mai 2024

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate